

Auteur·rices et Illustrateur·rices jeunesse, fable et vérité





Pour le droit des artistes



Illustration de couverture : Amélie Graux.

Coordination : Aurélie Abolivier, Sandrine Bonini, Sophie Dieuaide, Nicolas Digard, Roland Garrigue.

Illustrations : Benjamin Chaud, Magali Le Huche, Sandrine Bonini, Roland Garrigue, Benjamin Adam, Catherine Meurisse, Gilles Bachelet, Clothilde Delacroix, Amélie Graux, Dorothée de Monfreid.

Graphisme : Floriane Ricard.

Brochure réalisée avec le soutien financier de l'ADAGP, de la Copie privée et du ministère de la Culture.

L'auteur·rice jeunesse, cigale ou fourmi ?

Beaucoup vous répondront cigale ! Oisive, souvent paresseuse, vivant bien de son succès, car son talent lui rapporte de gros sous, voyageuse, sirotant un rhum le nez au vent. Et honte sur elle, si elle ose demander plus !

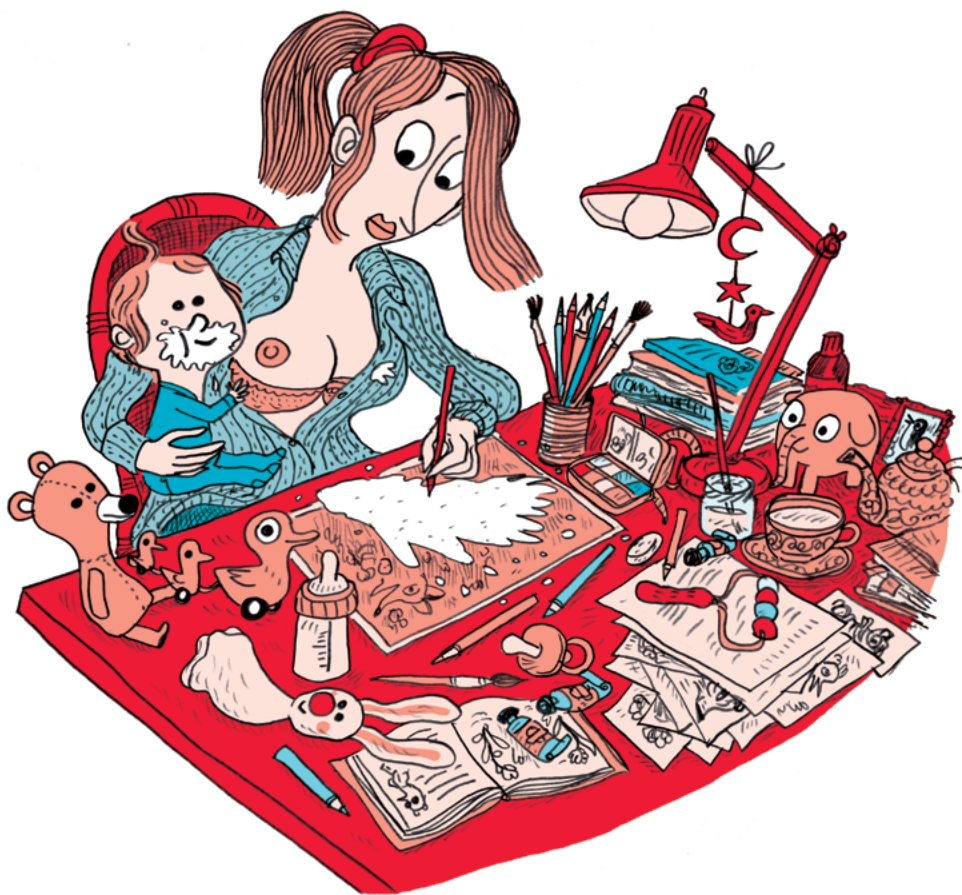
En réalité, les auteurs et les autrices jeunesse sont des fourmis.

Desservi·es par cette fable qui leur colle à la peau, les auteurs et les autrices jeunesse sont trop souvent déconsidéré·es. Leur temps de travail n'est pas rémunéré, leur savoir-faire peu valorisé alors qu'ils et elles produisent la quasi-totalité de la valeur ajoutée d'une industrie qui emploie plus de 80 000 personnes. Ainsi, 41 % d'entre elles et eux travaillent plus que les 35 heures légales, pour des rémunérations inférieures au SMIC¹.

Et si, par malheur, ils ou elles tombent malades ? Les organismes sociaux sont souvent incapables de répondre à leurs demandes et ne fournissent pas les prestations pour lesquelles les auteurs et les autrices cotisent.

En 2019, la Charte a donc décidé de faire appel à des illustrateurs et des illustratrices jeunesse pour emmener le grand public à la découverte des injustices de leur quotidien. Car leur précarité est loin d'être une fable.

Attendre, toujours attendre...



La grande majorité des illustratrices et autrices reçoivent leurs indemnités de congé de maternité avec plusieurs mois de retard, quand elles les perçoivent. Au prix d'un réel combat administratif, mais il est vrai qu'elles n'ont que ça à faire.

Travailler plus, gagner moins...



Devinette : les maisons d'édition ont peu à peu fait disparaître les métiers de photgraveur et d'iconographe. Qui doit se former, fournir l'équipement et les remplacer gratuitement ?

Être une variable d'ajustement...



La rémunération des auteurs dépend de tout sauf de leur travail. Les maisons d'édition l'ajusteront, à la baisse évidemment, en fonction des coûts de fabrication ou d'objectifs commerciaux ou autres. Voilà ce qui peut se produire quand un statut n'est pas régi par le Code du travail.

Survivre aux problèmes de la compta...



Une grande majorité des auteurs subissent des retards de paiement de plusieurs mois. Quel auteur n'a pas entendu : « Désolé, on a un problème informatique » ? Malédiction comptable ou formidable avance de trésorerie aux maisons d'édition ?

Ne pas être rémunéré...



Les auteurs en dédicace sont souvent les seuls à ne pas être rémunérés dans les salons. Même les plantes vertes sont louées pour l'occasion. Pourtant, c'est pour les rencontrer que les lecteurs se déplacent, et ils se déplaceront tant que les auteurs et illustrateurs y seront.

Être corvéable...



La rémunération ne tient jamais compte de l'ampleur des corrections. Contrairement à d'autres professions où elles sont contractuellement définies, celles que doivent effectuer les auteurs peuvent se multiplier sans indemnités, au bon vouloir et à la subjectivité des maisons d'édition.

Être confiant...



Les maisons d'édition, seules détentrices des chiffres de vente, donnent aux auteurs le détail, plus ou moins détaillé, de leurs droits d'auteur une fois par an. Une fois par an car établir un relevé mensuel serait, nous dit-on à l'heure du numérique, d'une complexité technique insurmontable.

15

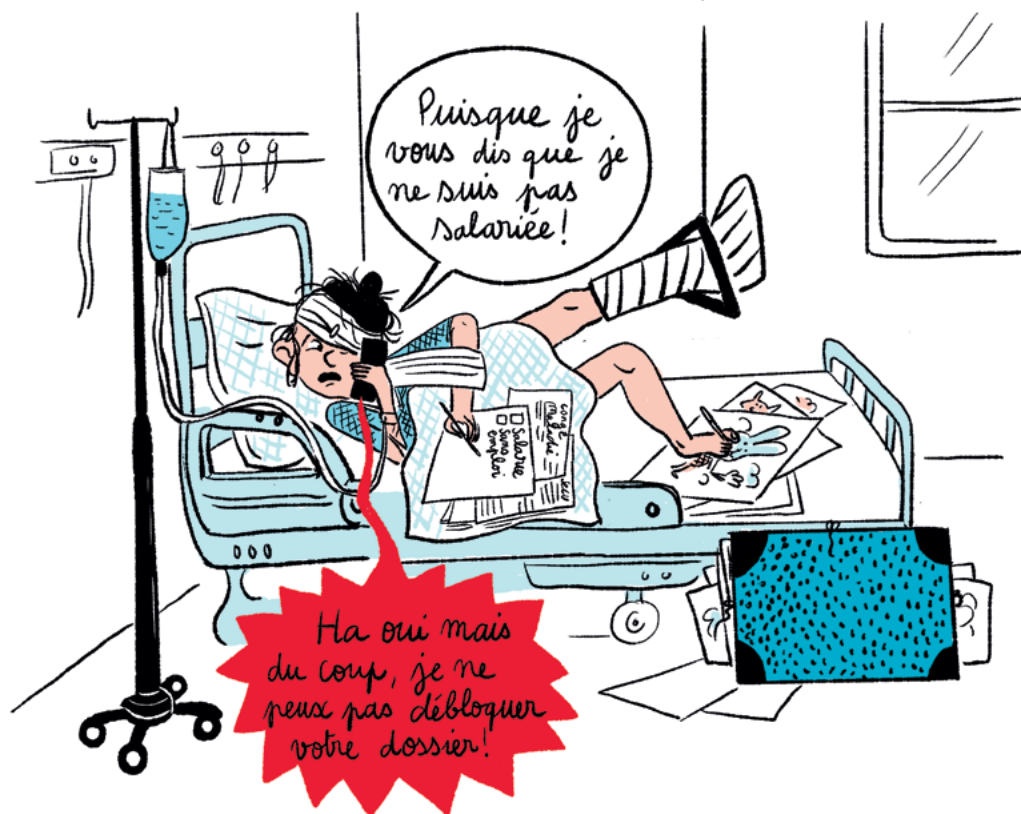
Illustration
GILLES BACHELET

Vivre de sa passion...



À condition d'aimer les pâtes et les nuits blanches !
L'horaire légal hebdomadaire n'a plus aucun sens
pour les auteurs et leur paupérisation est établie,
notamment pour les plus jeunes. Tous les jours,
des auteurs, y compris confirmés, abandonnent
par obligation la profession.

Éviter les accidents, surtout les graves...



Les difficultés rencontrées par les auteurs auprès des CPAM sont légendaires, et bien connues du ministère des Solidarités et de la Santé. Bien que s'acquittant de leurs cotisations, 80 %¹ des auteurs ne sont jamais déclarés en arrêt maladie, quel que soit leur état de santé.

Avoir le sens du partage...



Devenue non sans ironie expression consacrée, le « partage de la valeur » peut donner espoir au jeune auteur. Mais Candide apprendra que l'industrie du livre, qui compte 80 000 emplois et existe grâce à son travail, estime suffisants ses 5,2 %² à partager entre auteur et illustrateur.

Auteur·rices et Illustrateur·rices jeunesse, **fable et vérité**

Payé·es en retard, privé·es des droits pour lesquels ils et elles cotisent, corvéables à merci, éternelles variables d'ajustement, **voilà la réalité des auteurs et autrices jeunesse.**

Nous espérons que ce petit tour d'horizon du quotidien des auteur·rices jeunesse vous donnera une image plus réaliste de nos métiers. Pour qu'on n'entende plus : Eh bien ! Dansez maintenant !

Sources :

1 États Généraux de la BD, enquête auteurs 2016.

2 Baromètre des relations Auteurs-Éditeurs de la SGDL et de la SCAM - 2018.

À propos de l'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 180 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo.

L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

Les publications de la Charte

Dans la peau d'un auteur jeunesse.

L'abécédaire des auteurs et illustrateurs jeunesse.

La trousse de secours juridique pour auteurs et illustrateurs jeunesse en détresse.

Le contrat dont vous êtes le héros - Comment négocier (seul dans la forêt) avec un (dragon) éditeur.

Le contrat d'édition al dente - Ou 16 recettes pour bien accommoder les négociations avec votre éditeur.

Les campagnes vidéo de la Charte

On a sauvé le livre,
websérie de 8 épisodes.

Dans la peau d'un auteur jeunesse,
websérie de 3 épisodes.

Ces publications sont disponibles auprès de la Charte.
Elles sont téléchargeables sur notre site.
Les vidéos sont disponibles sur notre chaîne YouTube.

La Charte et l'ADAGP vous invitent
à découvrir le quotidien des
illustrateurs et des illustratrices.

Sont-ils des cigales ou des fourmis ?

la.charte
des auteurs et illustrateurs jeunesse

12 Passage Turquetil
75011 Paris
01 42 81 19 93
www.la-charte.fr
ecrire@la-charte.fr

@dagp
Pour le droit des artistes

11 rue Duguay-Trouin
75006 Paris
01 43 59 09 79
www.adagp.fr
adagp@adagp.fr